



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



MINISTÈRE

DE LA SECURITE PUBLIQUE



MINISTÈRE

DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Conformément aux dispositions de la **Loi n° 2025 - 021 portant Loi de Finances pour l'année 2026**, fixant les droits et frais relatifs aux visas d'entrée et de séjour à Madagascar pour la catégorie non-immigrant,

Le Ministère de la Sécurité Publique et le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat informent les voyageurs ainsi que l'ensemble des partenaires concernés que de nouveaux tarifs des frais de visa sont désormais applicables sur le territoire de la République de Madagascar.

Ces nouveaux tarifs entrent en vigueur à compter du **01 juin 2026** et s'appliquent à toutes les demandes de visa déposées à partir de cette date, que ce soit aux postes frontières à l'arrivée ou via le site [evisamada-mg.com](http://evisamada-mg.com) pour les demandes en ligne.

### Tarifs:

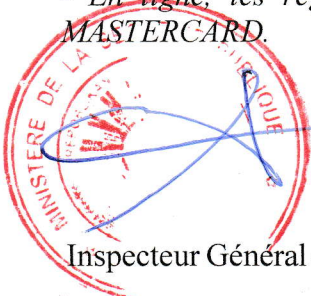
- Visa séjour de **0 à 15 jours : 30 EURO ou 35 USD**
- Visa séjour de **16 à 30 jours : 35 EURO ou 41 USD**
- Visa séjour de **31 à 60 jours : 40 EURO ou 47 USD**
- Visa séjour de **61 à 90 jours : 50 EURO ou 59 USD**

**Prolongation : MGA 210.000**

### N.B :

- *À l'arrivée aux aéroports et ports, les paiements s'effectuent uniquement par TPE (VISA ou MASTERCARD)*

- *En ligne, les règlements se font exclusivement sur le site officiel par carte bancaire VISA ou MASTERCARD.*



Inspecteur Général de Police

ERICK MICHEL

Ministre de la Sécurité Publique



Madame VOLOLONIAINA LUCIE

Ministre du Tourisme et de l'Artisanat